



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

VOLUME 14  
ÉDITION 2016

**Un syndicat fort  
et responsable**

**Des policiers dévoués  
aux Montréalais**

# Ensemble!

Revue des Agents de

# POLICE

Constables Review

Publication officielle  
des policiers.  
Paraît chaque mois.

The official publication  
of the policemen.  
Appears monthly.



**SOYEZ  
PRUDENTS!**  
Vous êtes sur le territoire des  
**BONIS DENIS**



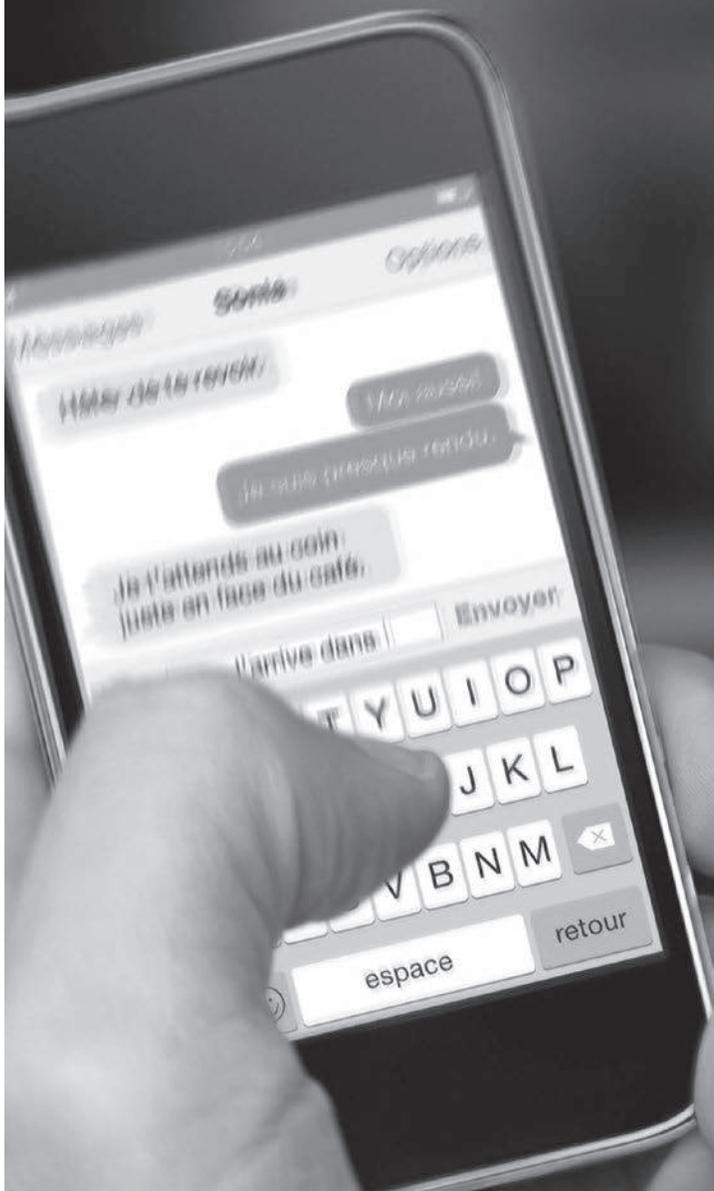
Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal

OUTFRONT



# À DEUX DOIGTS DE LA MORT

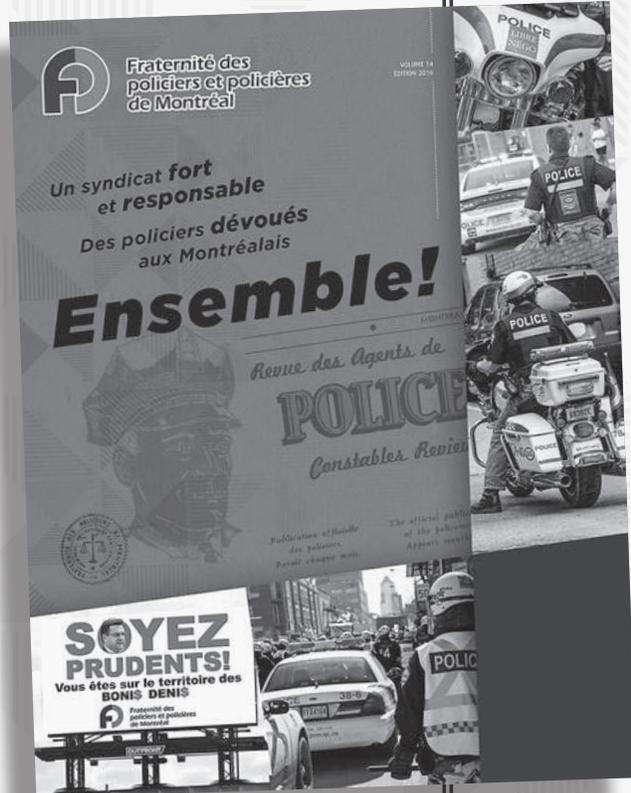
Au volant, on ne texte pas.



Société de l'assurance  
automobile

Québec    
 

ÉDITION  
2016



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

## ***Ensemble!***

### **PRÉSIDENT**

Yves Francoeur

### **VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE ET AUX COMMUNICATIONS**

Mario Lanoie

### **COORDONNATEUR**

Martin Desrochers

### **COLLABORATRICE**

Danielle Lanthier

### **CONCEPTION GRAPHIQUE**

Efficom Inc.



**EFFICOM**

### **ÉDITEUR**

Bureau  
1591, rue Principale, bureau 201  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6  
Tél. : 514 908-2626

**ADMINISTRATION,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Marcel Forest, ADM.A.

**DIRECTEUR VENTE  
PUBLICITAIRE**  
André Labonté

**DIRECTRICE INFOGRAPHIE**  
Nancy Bossé

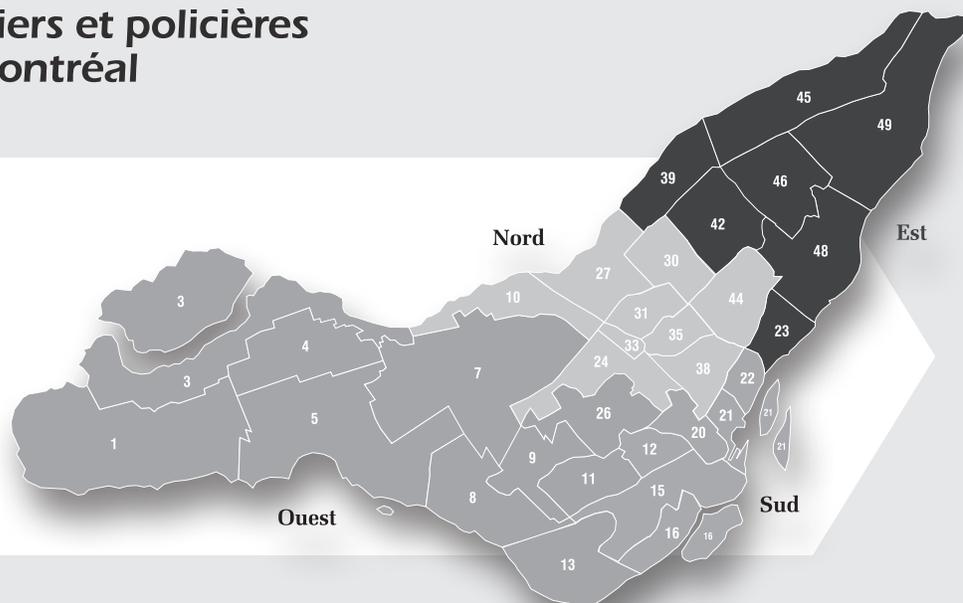
**DIRECTRICE SERVICE  
À LA CLIENTÈLE**  
Nancy Thibeault

## **Sommaire**

- |   |   |
|---|---|
| <b>2</b> Qui sommes-nous?   | <b>18</b> Saviez-vous que...  |
| <b>4</b> Le sous-investissement, vous connaissez?                                 | <b>31</b> Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal |
| <b>5</b> Fèves au lard 2016 / Omnium de golf de la Fraternité                     | <b>32</b> Votre Symphonie vocale reconnue par l'Assemblée nationale           |
| <b>6</b> Robert Ménard, agent d'infiltration montréalais honoré par les Siciliens | <b>34</b> Une association engagée et près de ses membres                      |
| <b>10</b> Le tatouage est-il un symbole de marginalité?                           | <b>36</b> Caisse Desjardins des policiers et policières                       |
| <b>11</b> Section rétro   |   |



## Fraternité des policiers et policières de Montréal



### ► *Qui sommes-nous?*

La Fraternité des policiers et policières de Montréal, c'est près de 4 500 membres actifs et 67 ans d'histoire!

Reconnue comme l'un des chefs de file du milieu policier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est le plus grand syndicat de policiers municipaux du Québec. La Fraternité est membre associée de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et membre de l'Association canadienne des policiers (ACP).

Nous représentons quelque 4 500 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et offrons des services à plus de 4 800 membres retraités. Nos Statuts et règlements stipulent que « la Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

Quant à la **structure syndicale** de la Fraternité, elle compte près de 150 personnes réparties dans les 32 postes de quartier, les 4 centres

opérationnels du territoire et plusieurs autres unités couvrant un large éventail d'activités policières.

La Fraternité est constituée d'un conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, **tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel**. Plusieurs cadres, dont deux policiers assumant les fonctions de directeur et de directeur-adjoint aux relations de Travail, des avocats dédiés aux membres ainsi qu'une douzaine d'employés en forment la permanence. Une équipe dynamique qui avance toujours!

#### **Mario Lanoie**

Vice-président à la Recherche et aux communications

# *Le conseil de direction de la Fraternité*



**Yves Francoeur**  
PRÉSIDENT



**André Gendron**  
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF



**Pascal Poirier**  
VICE-PRÉSIDENT À LA TRÉSORERIE  
ET AU SECRÉTARIAT



**Mario Lanoie**  
VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE  
ET AUX COMMUNICATIONS



**Yves Gendron**  
VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION  
ET AUX RELATIONS AVEC LES MEMBRES



**Jean-François Potvin**  
VICE-PRÉSIDENT AUX RELATIONS  
DE TRAVAIL

# Le sous-investissement, vous connaissez?

**On a récemment vu ce qui se produisait lorsqu'on ne mettait pas les sommes nécessaires au bon fonctionnement d'un système... Croulant sous les délais, le système de justice a vu des criminels relâchés, incapable de les juger assez vite. Résultat : il a fallu ajouter des millions en catastrophe pour éviter le pire (ce qui n'est pas assuré...). Si on n'ajuste pas le tir, un jour ou l'autre la sécurité publique verra également surgir une crise.**

La criminalité change. Par exemple, de nos jours les voleurs adoptent davantage l'hameçonnage par courriel et les autres fraudes informatisées, moins dangereuses et plus payantes. Le taux d'homicides tend à diminuer mais la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle augmentent sans que l'on ait les moyens de s'en occuper correctement (ce qui est honteux). La lutte au terrorisme est un phénomène nouveau qui monopolise des ressources retirées aux enquêtes sur le crime organisé. De plus en plus de phénomènes sociaux, dont les services publics n'ont plus les moyens de s'occuper, atterrissent dans la rue, avec les policiers, et des problèmes de santé publique, telle l'itinérance de personnes atteintes de maladie mentale, deviennent des problèmes de sécurité publique lorsque ces personnes sont en crise. Bref, la liste est longue et non exhaustive.

Autre type de changement de donne : la population est en constante augmentation alors que le nombre de policiers demeure à peu près le même. La population de l'île de Montréal atteint maintenant les 2 millions de résidents (sans compter une importante population flottante) alors qu'elle était d'environ 1,85 million d'habitants en 2001. En quinze ans, c'est donc l'équivalent de la population de la ville de Trois-Rivières qui s'est ajoutée à celle de l'île de Montréal. En parallèle, le nombre de policiers montréalais tourne autour de 4 500 depuis longtemps et la légère augmentation est principalement due à la création d'une unité dédiée à la circulation et à l'attribution de nouvelles responsabilités, comme la patrouille du métro de Montréal et la couverture de l'aéroport Montréal-Trudeau.

Pour justifier une baisse de budget ou un budget stagnant, on invoque souvent l'argument du taux de criminalité, dont la tendance est à la baisse depuis plusieurs années. On oublie toutefois de dire qu'il s'agit de criminalité déclarée et que la tendance à la déclaration de la criminalité, elle, est à la baisse. Autrement dit, certains crimes sont moins déclarés, comme le démontre une étude de Statistique Canada publiée

en juin 2015, ce qui impacte le taux de criminalité. L'une des raisons identifiées par l'étude de Statistique Canada pour ne pas déclarer un crime à la police est la perception que cette dernière ne pourra rien faire. Nous sommes donc face à ce que l'on appelle une *prophétie auto-réalisatrice*, car moins on donnera de moyens à la police, plus la perception qu'elle ne pourra rien faire sera renforcée et moins on portera plainte... et moins on portera plainte, plus le taux de criminalité sera bas... et plus les politiciens estimeront pouvoir continuer de sous-financer la police... Il faut donc se méfier du taux de criminalité lorsque l'on cherche des indicateurs pertinents à la détermination des budgets en matière de police.

Enfin, il faut rappeler que le rôle du policier est de plus en plus technique et implique de plus en plus de complexité et de temps pour chaque intervention. En effet, la réalité systémique est que les tribunaux, par la jurisprudence qu'ils produisent en matière de droits de la personne, ajoutent toujours de nouvelles exigences en matière de preuve et de droits des prévenus. Nous ne sommes pas contre, évidemment, car nous respectons la société de droit au plus haut point. Ceci dit, cette réalité implique plus de procédures, plus de formulaires et plus de temps de préparation pour les procès. Une importante partie du temps autrefois dévolu à la patrouille est maintenant occupé par l'administration et cette tendance s'amplifie.

Le but de cet édito n'est certes pas de faire peur, mais plutôt de rappeler que les temps changent et qu'il faut s'adapter en évitant de faire des lectures simplistes qui ne se basent que sur deux colonnes de chiffres. Car il n'y a pas de réponses simples à des problèmes complexes et la sécurité publique est un domaine complexe.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture!



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal



Yves Francoeur  
PRÉSIDENT

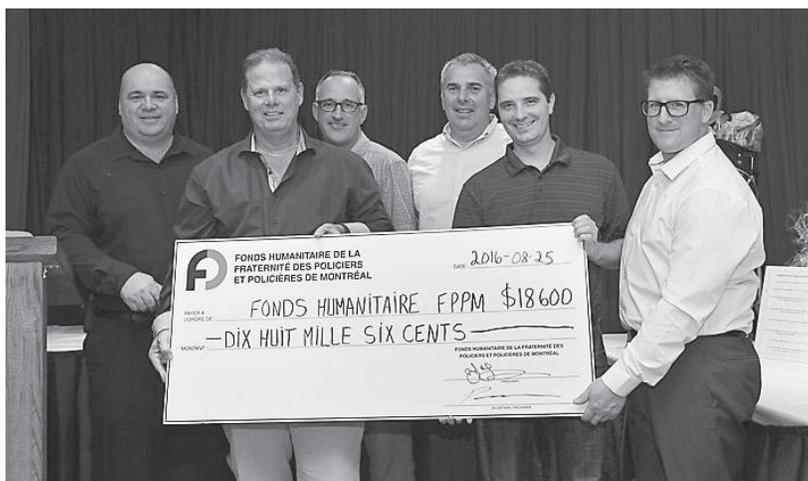


## **Fèves au lard 2016**

**Près de 17 000 repas vendus pour la bonne cause!**

Pour la 50<sup>e</sup> édition de la Journée des fèves au lard, plus de quatre-vingt mille dollars ont été amassés. En s'ajoutant aux fonds recueillis lors de l'Omnium de golf de la Fraternité, les activités caritatives de la Fraternité permettront encore cette année à son Fonds humanitaire de redistribuer environ 100 000 \$ à des organismes venant principalement en aide aux enfants

défavorisés de la grande région de Montréal. La Fraternité peut compter sur une équipe dévouée et talentueuse de bénévoles sans lesquels rien de tout ça ne serait possible! Un grand merci également à Rodger Brulotte qui assume la présidence d'honneur année après année!



## **Omnium de golf de la Fraternité**

**Plus de 18 000 \$ pour les bonnes œuvres!**

Encore une fois cette année, l'Omnium de golf de la Fraternité frappe dans le mille en rassemblant près de 350 golfeurs ayant passé ensemble une journée exceptionnelle!

**Profitons de l'occasion pour saluer la mémoire du fondateur de l'activité caritative de la Journée des fèves au lard, M. Jacques Ruel, sergent-détective, qui, il y a cinquante ans, lançait une collecte de fonds dont la pérennité se révélerait impressionnante! M. Ruel, qui a été directeur à la Fraternité de 1966 à 1975, est décédé le 3 octobre dernier. Nos sympathies aux parents et amis.**

Robert Ménard, un policier hors du commun, est décédé cette année. *Ensemble* a décidé de rééditer un texte issu d'une entrevue faite en 2006 avec ce témoin et cet acteur de l'Histoire policière du Québec.

---

---

## Robert Ménard, agent d'infiltration montréalais honoré par les Siciliens

À l'automne 2005, Robert Ménard, ex-enquêteur de l'escouade des homicides et des vols qualifiés (HVQ) du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, était invité par les autorités de la province sicilienne d'Agrigento à y passer quelques jours, le temps de lui rendre hommage pour le travail qu'il a effectué contre la mafia dans les années 70.

Frédéric Simonnot

L'invitation était hors de l'ordinaire, mais elle n'était cependant que moyennement tentante. Un collègue lui signale en passant que le dernier policier à avoir été honoré pour des motifs semblables a aussi été gratifié de trois balles dans la tête quelques jours plus tard!

Vérification faite, le niveau de danger semblait acceptable et c'est ainsi que Robert Ménard, retraité depuis 1989, a reçu le 8 octobre 2005 une plaque de la *Provincia regionale di Agrigento* des mains de son président, Vincenzo Fontana, et a été nommé citoyen d'honneur de la ville d'Agrigento, le chef-lieu, à titre de « *autentico protagonista della lotta alla mafia* », par le maire Aldo Piazza.

Ménard a pris la peine de prononcer son discours en italien pour recevoir ces honneurs au nom de tous ses confrères « de la filature, de la technique et de l'écoute » qui ont travaillé dans l'ombre pendant de longues années au détriment de leur santé et de leur vie familiale. « Je ne peux accepter cet honneur qu'au nom de tous ces gars-là », a-t-il souligné avec force ce jour-là, comme d'ailleurs à chaque occasion qui lui est donnée, en ajoutant qu'il appréciait que la Sicile, contrairement à son propre pays, ait pris la peine de lui témoigner sa reconnaissance.

Pourquoi une telle cérémonie 30 ans après la fin de sa mission d'infiltration? Le rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) envoyé aux autorités

italiennes il y a fort longtemps aurait été mal classé et ignoré pendant des années. Il contenait pourtant une mine de renseignements sur Paolo Violi et tous ses camarades, de la Sicile à Hamilton, en passant par la Calabre, Naples, New York et Buffalo.

« Quand le document a ressurgi, il nous a beaucoup aidés, lui a assuré le capitaine des Carabinieri. Cela nous a permis de voir la mafia de l'intérieur et de comprendre sa mentalité et ses façons de faire comme jamais auparavant. Nous avons pu voir comment ils pensent, comment ils agissent, comment ils se comportent entre eux et avec les autres. On croyait qu'on le savait, mais on s'est rendu compte qu'on ne savait rien. »

Ménard avoue d'emblée : « Même nous, nous n'avions pas conscience de l'importance du contenu de nos enregistrements. » Après avoir été chaudement félicité de toutes parts, Ménard a aussi reçu à cette occasion une plaque de reconnaissance de la *International Police Association* et une autre récompense qui n'était pas prévue au programme : le blason de la police municipale de Siculiana, décroché spontanément d'un mur par deux anciens de cette petite commune de 5 000 habitants et offert en signe d'appréciation. « C'est ce qui m'a le plus touché, raconte Ménard de sa voix grave, mais sur un ton soudain moins sévère. Pour moi, ça vaut plus que tout le



Robert Ménard félicité par Vincenzo Fontana, président de la province d'Agrigento, au sud-ouest de la Sicile, et nommé citoyen d'honneur de la ville d'Agrigento par le maire Aldo Piazza.

*« J'ai eu jusqu'à sept identités en même temps », se souvient-il.*

reste. Ils m'ont expliqué que, grâce à nos renseignements, ils avaient réussi à coffrer des mafiosi locaux. »

### Une carrière mouvementée

Né en 1934 à Sherbrooke, Robert Ménard sert pendant la guerre de Corée et commence à travailler au CN avant d'entrer dans la police, en 1959, à l'âge de 25 ans, « pour des raisons purement économiques ». Après sa formation, il est affecté au poste 14 à Notre-Dame-de-Grâce. Très porté sur l'action, il effectue deux arrestations musclées dès le premier soir, un zèle assez mal vu chez un débutant. Un an plus tard, il entre à la Section sécurité sociale, aujourd'hui la Section renseignements.

De 1960 à 1976, il travaille comme agent d'infiltration et membre d'une équipe spéciale chargée de suivre toutes les activités concernant le jeu, les paris, la prostitution, le racket, la drogue, le crime organisé et le terrorisme. Il devient alors un important agent d'infiltration dans la guerre que mène le maire Drapeau contre les tripots.

Au début des années 70, il doit trouver un moyen d'infiltrer la mafia montréalaise, contrôlée par Paolo Violi. « Il y avait un appartement à louer au-dessus de son café Reggio sur Jean-Talon, près de Lacordaire. Je me suis présenté comme Robert Wilson, électricien unilingue anglophone débarquant de l'Ontario avec sa femme, qui le quittera peu de temps après. On a installé des micros partout, dans le café Reggio, la Gelateria Violi, les toilettes, le bureau. Violi ne pouvait aller nulle part dans la bâtisse sans qu'on sache ce qui se disait. C'était d'ailleurs révolutionnaire à

l'époque. Ma job, c'était de veiller au bon fonctionnement du système. »

Commence alors l'une des plus longues opérations de surveillance jamais effectuées. Tous les jours, l'électricien Robert Wilson prenait son auto, se rendait à son bureau sur la rue Hutchison et ne revenait qu'en fin d'après-midi. Le reste de la journée, l'agent Robert Ménard travaillait sur d'autres dossiers. « J'ai eu jusqu'à sept identités en même temps », se souvient-il.

L'appareil d'enregistrement était placé au fond d'une simple commode. « Les premières années, Violi ne me parlait pas. Je coinçais un cheveu dans l'encadrement de la porte, donc je savais qu'on entrait chez moi de temps en temps, surtout au début, mais apparemment ils n'ont jamais pensé à fouiller dans la commode. Un soir, je m'en souviendrai toujours, je suis allé me chercher une pizza en face. Violi y était attablé. Un type imposant s'est approché et m'a dit : « M. Violi veut vous voir. » Dès que j'ai aperçu Violi, j'ai compris qu'il avait bu. Il m'a demandé ce que je faisais là et m'a ordonné de m'asseoir avec lui. »

Ménard se souvient en détail de la déclaration de Violi ce soir-là, véritable épisode comico-dramatique dans un film noir : « Je t'aime bien, Wilson. Tu viens pas traîner dans mon bar, tu te mêles de tes affaires, tu paies ton loyer à temps, tu travailles fort, t'es un bon gars. Maintenant, fous le camp! » Au moment de payer sa pizza, on lui dit que « c'est pour M. Violi » et il remercie poliment, soulagé de pouvoir vider les lieux sans dommage.

## Sa dernière recommandation avait été : « vérifie l'ampoule. »

Son frère étant réellement électricien, Robert Wilson lui refile les contrats qu'il obtient malgré lui, jusqu'à un jour où, autre anecdote à suspense, Violi lui demande de vérifier un câblage électrique dans son bar. « Je n'y connaissais rien, alors j'ai demandé à mon frère de me donner un cours intensif en quelques heures. Sa dernière recommandation avait été : « vérifie l'ampoule. » Violi avait insisté pour tenir l'échelle et il me regardait faire. J'avais beau essayer tout ce que j'avais appris, rien ne marchait et je commençais à m'inquiéter. C'est là je me suis souvenu du conseil de mon frère. Ce n'était heureusement qu'une ampoule brûlée! »

Avec le temps, une relation cordiale a fini par s'établir entre le chasseur et sa dangereuse proie. « Un matin, j'allais faire mon lavage... Toutes ces années, j'ai lavé le même panier de linge. Je peux te dire qu'il était propre! Violi m'a invité à prendre un cappuccino et c'est devenu une sorte de routine entre nous la fin de semaine. On parlait de politique, de soccer, de cyclisme... » Le locataire a même poussé l'audace jusqu'à emprunter de l'argent à son propriétaire pendant quelques jours, prétextant en avoir besoin pour acheter une voiture. « Manque de chance, les billets étaient vrais! » Lorsqu'on lui fait remarquer qu'il est presque devenu chum avec un mafioso, Ménard répond d'un mot : « presque », avant d'ajouter qu'il gardait ses distances.

« Je venais de renouveler mon bail quand mon boss m'a dit qu'on allait servir à Violi une citation à comparaître devant la CECO la semaine suivante et qu'il fallait que je disparaisse. J'ai alors dit que je n'arrivais pas à me faire au Québec, que les gens me regardaient de travers parce que je ne parlais pas français et que j'avais décidé de m'installer à Hamilton, sachant que les beaux-parents de Violi vivaient là. Il a aussitôt appelé son beau-frère pour lui demander de faire en sorte que tout se passe bien pour moi à Hamilton. »

« Il faut être un bon acteur, dit d'ailleurs Ménard, pour faire ce travail. » Au fil de sa carrière, il aura joué 17 personnages, dont un marin, un prêtre, un chauffeur de taxi durant l'Expo 67. Tout le monde

n'est pas fait pour le poste. « Il faut aussi avoir l'instinct du chasseur et réussir à contrôler sa peur. On a peur tout le temps, confie-t-il, ça te tient sur tes gardes, mais la chose dont j'avais le plus peur, c'était de me faire reconnaître par des collègues. Une fois, il y en a un qui a eu le réflexe de m'adresser la parole, mais il s'est vite rattrapé et m'a repoussé pour donner le change. »

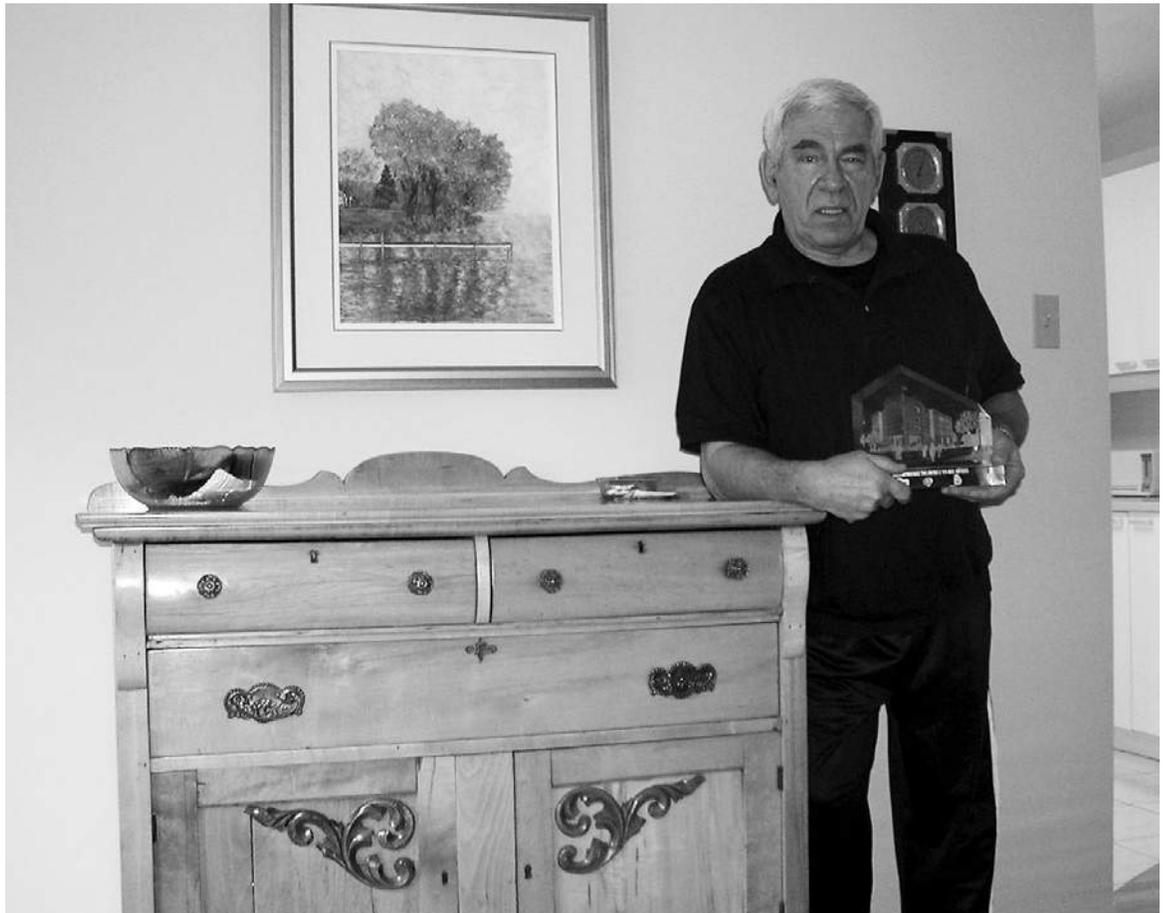
Pendant toutes ces années, Robert Ménard a eu peu de contacts avec sa femme et leurs deux enfants, tandis qu'il enregistrait et notait les allées et venues des visiteurs de Violi, mais le sacrifice n'a pas été vain. Les bandes enregistrées, les photographies et les rapports fournis à la CECO par Ménard ont démontré que les commerces étaient utilisés comme une couverture et ont mis au jour une organisation très efficace ainsi qu'un impressionnant réseau d'alliances.

Lorsque Violi a appris la véritable identité de Ménard, il aurait semblé surpris et ordonné qu'on le laisse tranquille. « On a assez de problèmes et de pression en ce moment. Si on tue un flic, ils vont tous nous tomber dessus. » Après un an de prison, Violi a repris ses activités jusqu'à ce que deux hommes fassent irruption dans son bar le 22 janvier 1978 et ouvrent le feu sur lui.

« Après cette opération, en 1976, j'étais tanné, je voulais de l'action, je suis allé à la patrouille de nuit, avant de me retrouver au poste 11, puis à l'escouade des homicides et des vols qualifiés (HVQ). Sa carrière n'aura certainement pas manqué d'action. « J'ai neuf dossiers à la CSST! », clame-t-il non sans fierté. Sa carrière a été brutalement interrompue le 28 mars 1985, tandis qu'il tentait d'appréhender des cambrioleurs en train d'attaquer une banque et qu'il a reçu trois balles. Il a pris sa retraite en décembre 1989. « Ça m'a pris tout ce temps-là pour me remettre sur mes deux pieds, mais je me suis relevé. Il n'était pas question que des bandits aient ma peau », affirme ce policier de la vieille école qui a toujours été plus sensible au malheur des victimes qu'attentif au confort des criminels, même s'il assure qu'il s'est toujours interdit de dépasser la limite : « Il y a une ligne à ne pas franchir, sinon tu deviens comme eux. »

Aux plaques et objets honorifiques rapportés de Sicile et venant étoffer sa collection de prix, Robert Ménard a aussi pu ajouter en novembre 2005 le trophée Cristal de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. *Felicitazione!*

Le système d'enregistrement utilisé au-dessus du café Reggio était tout simplement dissimulé dans le meuble que l'on aperçoit.



La plaque remise à Robert Ménard par la province régionale d'Agrigento



# Le tatouage est-il un symbole de marginalité?

Cette appréhension subjective a été récemment débattue devant un tribunal d'arbitrage. Dans une cause impliquant la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu<sup>1</sup>, l'arbitre Joëlle L'Heureux a dû se prononcer sur la légalité de diverses dispositions d'une directive opérationnelle sur le port de l'uniforme et la tenue personnelle au travail. Cette dernière visait, entre autres, à limiter le port des tatouages chez les policiers et policières.

Finalement, l'arbitre a déclaré que certaines dispositions étaient contraires à la liberté d'expression et au droit à la vie privée protégés par la Charte des droits et libertés de la personne. En conséquence, les dispositions sur l'obtention d'une autorisation préalable de la direction avant de se faire tatouer, sur l'interdiction de tout tatouage sur la nuque ou derrière les oreilles, sur l'interdiction d'avoir un tatouage de mauvais goût ou inacceptable et sur la dimension ou le nombre de tatouages ont été annulées.

Évidemment et heureusement, le syndicat ne s'est pas opposé à l'interdiction totale de tatouages qui auraient une connotation sexiste, raciste, incitant à la violence ou faisant la promotion de la drogue et de l'alcool ou allant à l'encontre des valeurs ou de la mission d'un Service de police. Il y a toujours des limites, particulièrement lorsqu'on représente l'autorité de l'État auprès des citoyens.

L'arbitre a assis son raisonnement sur divers éléments. Elle s'est basée sur une évolution jurisprudentielle, somme toute favorable à l'acceptabilité sociale du tatouage. Les tribunaux ont reconnu que les tatouages relèvent du droit à l'image, du droit à la vie privée et de la liberté d'expression et qu'ils ne représentent plus de nos jours la délinquance ou une menace à la moralité publique.

L'arbitre a appliqué les critères des arrêts Ford<sup>2</sup> et Oakes<sup>3</sup> de la Cour suprême. La Cour a statué qu'une partie qui demande la suppression d'un droit fondamental doit démontrer la présence d'un objectif légitime et important rattaché à la mesure contestée. Puis, cette même partie devait faire la preuve d'une proportionnalité : la limitation du droit doit être rationnellement liée à l'objectif, l'atteinte aux droits fondamentaux doit être minimale et la limitation du droit doit être proportionnelle à l'objectif.

En premier lieu, l'arbitre a retenu que la directive opérationnelle vise un objectif légitime et important. Il faut manifestement éviter que la présence d'un tatouage brise le lien de confiance envers la population ou que les policiers aient l'air marginaux.

En deuxième lieu, l'arbitre a considéré que les dispositions annulées n'étaient pas proportionnelles à l'objectif de la Ville.

L'arbitre n'a pas retenu l'opinion d'un expert de la Ville qui a conclu que les tatouages étaient un marqueur social anticonformiste et a plutôt observé que 90 % des gens considéraient que les tatouages étaient communs. L'arbitre a mentionné qu'un policier qui porte des manches longues l'été pour couvrir un tatouage était nécessairement stigmatisé, étant donné que cacher un tatouage pourrait signifier qu'il est offensant. L'arbitre a noté qu'il n'y a aucune uniformité dans les corps policiers concernant le tatouage, bien que tous les policiers soient soumis aux mêmes Code de déontologie et Loi sur la police.

Enfin, l'arbitre a longuement commenté sur la valeur probante des sondages et les extrapolations qu'une partie peut être tentée de faire. Les sondages évoquent souvent des notions spéculatives, dont on ne peut objectivement connaître ni le point de départ ni le point d'arrivée. Les questions ou réponses des participants sont souvent sujettes à interprétation. Les participants répondent selon leurs perceptions subjectives.

Dans ce contexte, l'arbitre conclut que la relation alléguée par la Ville entre les tatouages et la perte du lien de confiance entre la population et les policiers est spéculative et ne rencontre pas le test établi par la Cour suprême.

En résumé, un employeur ne peut interdire le tatouage sur la base de sa simple évaluation subjective de ce qui est acceptable ou non.

*... un employeur ne peut interdire le tatouage sur la base de sa simple évaluation subjective de ce qui est acceptable ou non.*



M<sup>e</sup> Julien David Hobson  
ROY BÉLANGER DUPRAS  
AVOCATS

1 [2016] CanLII 64000 (QC SAT)

2 [1988] 2 RCS 712

3 [1986] 1 RCS 103

# ► Section **RÉTRO**

*Ensemble a remarqué que les « publications ancestrales » avaient du succès. En effet, comme le dit l'adage : « pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient! » Nous publions donc deux textes pour une seconde fois, la première publication ayant eu lieu... en 1947!*

*Le premier texte est un éditorial signé par Jean-Paul Lapointe, alors secrétaire-trésorier de la Fraternité Canadienne des Policiers, dont il deviendra président de la section de Montréal en 1948 avant de devenir le premier président de la Fraternité des policiers de Montréal, en 1950. Malgré les marqueurs de temps, vous remarquerez certaines similitudes avec la situation contemporaine des policiers et policières de Montréal...*

*Le second texte porte sur une section aujourd'hui disparue... celle de la patrouille en ski!*

*Bonne lecture!*

Revue des agents de

# POLICE

Constables Review

BUT : ACCENTUER LA COOPERATION  
ENTRE LA POLICE ET LE PUBLIC POUR  
LA PROTECTION DU PUBLIC.



POLICY : TO PROMOTE POLICE AND  
PUBLIC CO-OPERATION FOR PUBLIC  
PROTECTION.

VOL. II — No 3

AVRIL - 1947 - APRIL

## Editorial

## Plus que l'existence

par l'agent Jean-Paul LAPOINTE

sec.-trésorier de l'exécutif général



L'agent Jean-Paul  
LAPOINTE

Chaque fois qu'un chef d'union ouvre la bouche, les gens croient qu'il va parler de revendications. Dans le présent article, par exemple, on peut croire que je veux discuter des demandes faites par la Fraternité Canadienne des Policiers pour les membres de ses dix-huit sections.

Tel n'est pas le cas cependant. Je veux plutôt pour une fois parler de ce que les contribuables de la métropole et des autres villes, représentées par les autorités municipales, réclament des policiers.

En premier lieu, on exige de tout jeune homme désireux d'embrasser la carrière de gardien de la paix qu'il possède les qualifications suivantes : un passé sans tache, un moral excellent, avoir plus de vingt ans et moins de trente, son poids doit dépasser 145 livres et sa taille 5 pieds et 9 pouces.

Il lui faut posséder un certificat de 9<sup>ième</sup> année, et parler les deux langues.

Est-ce tout ? Non, c'est à peine le début, à peine le sauf-conduit qui lui permettra de glisser un pied dans la place.

Il devra ensuite suivre un entraînement rigoureux, apprendre les règlements municipaux, la loi criminelle, les règlements des véhicules-moteurs. Il lui faudra suivre le cours d'infirmier de l'Association ambulancière Saint-Jean, apprendre le tir, la natation, le jiu-jitsu et le judo ainsi que se soumettre à des exercices physiques et militaires de tous genres.

Après cet entraînement prolongé, il subit des examens pour démontrer ses qualifications et en cas d'échec, il est congédié.

Le voilà cadet-policier. On lui enjoint de se présenter à un poste, où il saura bien vite qu'il devra pratiquement sacrifier ses veilles à tout jamais parce que la plus grande partie de ses activités policières se dérouleront de nuit. Il devra aussi travailler les dimanches et jours de fêtes.

Quand les autres citoyens s'amuseront ou observeront le jour du Seigneur, lui, il devra retourner à son poste et garder une parfaite sobriété en toute occasion.

Le policier doit non seulement travailler seul et de nuit la plupart du temps, exposé à l'improvisiste aux pires bandits armés de revolvers, mais il devra le lendemain matin se rendre devant les cours de justice et justifier ses détentions ou interventions.

Est-il enfin libre ? Non. Il reste toujours en devoir. S'en retourne-t-il chez lui, s'il est témoin d'un accident, d'un incendie, d'un attentat, d'une bagarre, d'un forfait, d'un vol, il doit spontanément prêter son concours, exposer sa vie, subir des blessures. Comme récompense, il doit rédiger un autre procès-verbal ou opérer une autre arrestation. Enfin, le voilà chez lui, dans son lit. Il peut souffler et se détendre ? Encore non. Le lendemain, il doit revenir devant les tribunaux et justifier sa seconde détention ou intervention.

### Sacrifices nombreux

Le policier découvrira aussi qu'à cause de la nature même de son travail, il devra très souvent s'imposer des sacrifices nombreux et pénibles s'il veut pratiquer sa religion.

Ses opinions politiques ? Il ne doit pas en avoir ou les taire bien au fond de son intérieur de crainte de critiques ou de représailles. En fonction, il lui faut se tenir proprement, avoir le sourire aux lèvres, se doubler au besoin en infirmer, avocat, juge ou les trois à la fois et prendre des décisions ou rendre des jugements à une minute d'avis. Gare à lui s'il erre !

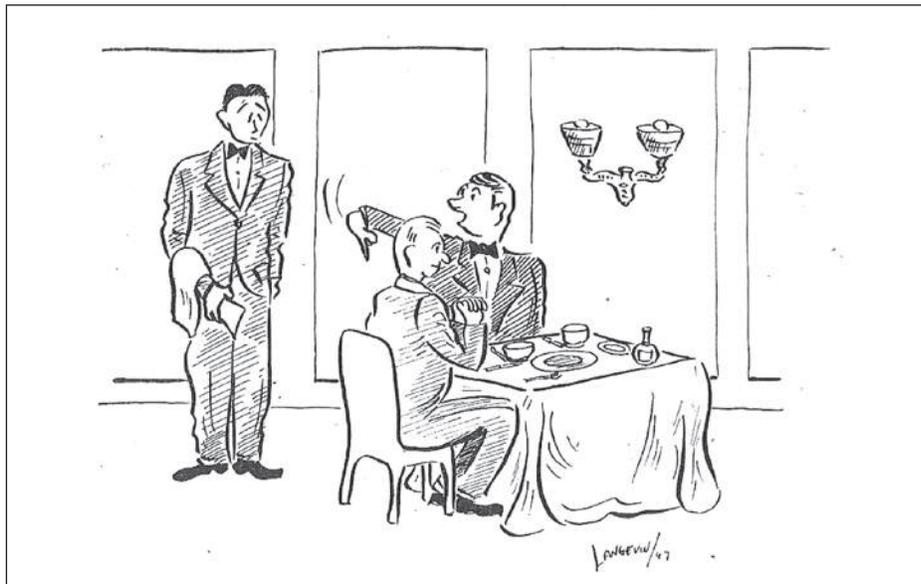
S'il intervient dans une affaire qui se résume en fin de compte à une poursuite devant les cours civiles, il s'expose à subir une action en dommages-intérêts devant ces mêmes tribunaux pour sa mauvaise intervention. N'oublions pas qu'il n'a eu bien souvent qu'une minute pour prendre parti.

S'il n'intervient pas par erreur de jugement, il s'expose à des sanctions pour avoir négligé son devoir.

Sa conduite en tout temps est sujette au minutieux examen d'un bureau de discipline.

S'il veut atteindre le salaire maximum de son grade, il doit subir chaque année des examens parfois fort embêtants. S'il échoue, finis ses espoirs de hausse d'émoluments.

Le policier découvrira qu'il est l'objet de critiques continuelles. On lui fournira un équipement – et je dis ceci en connaissance de cause – qui date de vingt ans. On l'affublera d'un uniforme d'hiver qui ne lui laisse aucune liberté de mouvement en cas d'attaque, et l'expose presque sans défense aux morsures de nos rigoureuses saisons hivernales. On ne lui donnera ni menottes ni lampes de poche, et pourtant il devra patrouiller les ruelles et les coins sombres.



—L'addition, s'il vous-plaît?  
—Check, please?

S'il doit vider son arme dans un duel au revolver et tirer sa sixième balle, il constatera qu'il ne lui reste plus qu'à se faire tuer, parce que les autorités ne lui fournissent pas de munitions de réserve.

Inutile de mentionner des articles aussi rares et dispendieux que les bombes-lacrymogènes, les vestons d'acier (que l'on peut toujours emprunter d'un autre corps policier moins important) ou le système radio à triple voix.

Si d'autre part le policier perd la vie avant que n'arrivent les articles empruntés, alors on fournira aux journaux un bref compte-rendu de sa valeur et la veuve du défunt recevra une généreuse pension mensuelle de \$45 (!), comme tel fut le cas pour la femme du sergent-détective Henri Farmer.

### Vivre et non exister

Le policier appartient à cette classe particulière dont le public exige n'importe quoi en tout temps mais qu'il est peu porté à rémunérer de façon convenable. La justice réclamerait un meilleur équilibre. Dépouillé de la plupart des privilèges de l'homme de la rue, le policier en retour devrait s'attendre à meilleur traitement.

IL VEUT, LUI AUSSI, VIVRE ET NON SEULEMENT EXISTER.

Il réclame un salaire qui le soustraira aux exigences premières de la vie, et lui permettra de se livrer sans arrière-pensée et sans rancœur aux fonctions vitales qu'il remplit.

Il demande un équipement adapté à son travail, un uniforme approprié, des heures et conditions de travail raisonnables et un juste dédommagement pour son travail les jours de fête.

On lui interdit de se mêler de politique. Excellent! Très bien!

MAIS QU'EN RETOUR LES POLITICIENS LE LAISSENT TRANQUILLE ET N'INTERVIENNENT PAS DANS SES FONCTIONS ET SES ORGANISATIONS.

Le policier veut qu'on lui fournisse les armes et l'équipement nécessaire pour combattre facilement et efficacement les criminels, afin d'assurer une protection maximum aux biens et à la vie des citoyens.

Remarquez que quoique plusieurs demandes des policiers aient comme conséquence d'améliorer leur sort, elles n'en ont pas moins comme premier objet celui de fournir une protection plus complète aux citoyens.

Les efforts de la Fraternité Canadienne des Policiers ont nettement déterminé la place du policier dans la société moderne.

Les policiers forment la grande armée qui maintient la paix et le bon ordre, et il n'est que juste qu'on leur vote les mêmes fonds, outillage, salaires qu'aux armées de guerre. Autant pour la protection que pour la destruction.

De récentes demandes des policiers doivent être soumises à un tribunal d'arbitrage qui devra trancher le différend entre la section de Montréal et les autorités de cette ville. Des preuves étayeront les allégués des réclamations, et nous avons l'assurance que le tribunal, réalisant le vœu de tous les Montréalais, décrètera que les revendications relèvent du sens et de la justice.

Jean-Paul LAPOINTE



**SUR LE QUI-VIVE** — Face à l’immensité qui s’étend sous leurs yeux quand ils côtoient le rebord du Mont-Royal, et au S.-Laurent qui coule dans le lointain, les agents Auguste Longpré et Omer Bugeaud, de la patrouille en ski de la police de Montréal, suivent des pistes dans la neige qui les mèneront éventuellement vers un autre blessé. Les agents “aîlés” s’occupent des malades et des blessés, donnent de précieux conseils aux débutants et à chacun répètent les grandes règles de la prudence et de la sécurité.

## AGENTS-SKIEURS, ALERTE !

par le LT JEAN BERNARD

Les quelque 200 accidents qui arrivent chaque année sur les pentes enneigées du Mont-Royal, le paradis des skieurs de la métropole, tiennent constamment sur le qui-vive les dix policiers en ski de la police municipale commandés par le lieutenant Jean Bernard.

Le gros travail survient durant les fins de semaine favorisées de bonnes conditions de ski. Il n’est pas rare alors de voir de 8,000 à 10,000 skieurs envahir la montagne, en plus de 500 adeptes du toboggan, d’enthousiastes des calèches à traction hippomobile et de nombreux autres sportifs y compris les quelque 3,000 spectateurs en quête d’exercice ou d’air pur.

Bien outillés pour répondre à toute éventualité, les membres de l’escouade en ski — triés sur le volet et tous entraînés à leur métier — ont tout ce qu’il faut pour porter secours aux blessés, à partir de trousses de premiers soins et de projecteurs à piles-sèches pour les opérations nocturnes jusqu’à des civières montées sur skis pour les accidentés incapables de se mouvoir et qu’il faut transporter au poste de la montagne. A noter l’aide précieuse apportée chaque fin de semaine par les volontaires de l’ambulance Saint-Jean.

L’escouade, formée en janvier 1941 et dirigée depuis par le lieutenant Jean Bernard, ne secourt pas seulement les blessés, mais donne aussi d’excellents conseils aux skieurs à partir du temps qu’ils quittent leur demeure jusqu’au moment qu’ils y retournent après s’être gorgés d’air pur et de santé.

### Conseils aux skieurs

Le Lt Bernard insiste pour que les skieurs prêtent la façon dont ils transportent les skis dans les tramways. Il leur suggère d’attacher solidement avec les harnais skis et bâtons de façon

que la pointe de ces derniers soit dirigée vers le sol. Des skis transportés sans précaution constituent une menace sinon un ennui pour les autres voyageurs. Les skieurs doivent aussi veiller à enlever la neige de leur attirail avant de monter dans la voiture publique, car de la neige fondante en plus d’incommoder les voisins peut provoquer de graves accidents.

L’officier de police rappelle l’accident survenu à un garçon de 18 ans quand ses skis tombèrent de son dos et blessèrent une jeune fille à l’œil droit. Les parents de la victime poursuivirent le skieur devant les tribunaux et obtinrent plus de \$900 en dommages-intérêts aussi bien qu’en soins médicaux et frais d’hospitalisation.

Quand les skieurs remontent vers le sommet de la montagne, leur rappelle l’escouade de la police, ils doivent dégager le sentier de descente : “Donner une chance aux autres. Votre tour viendra, vous aussi”.

Ce à quoi le Lt Bernard ajoute : “Ne criez pas “TRACK” — mot international pour réclamer la voie libre ou le droit de passage — juste pour le plaisir de crier. Et quand vient le temps de le dire, faites-le avant de toucher la personne dont vous voulez attirer l’attention. Souvenez-vous également que le skieur rapide doit céder la voie à un autre plus lent.

“Quand vous voyagez dans le même sens qu’un autre skieur, doublez-le par la gauche, comme vous le feriez en auto. Le règlement de tenir sa droite s’applique également quand vous rencontrez un autre skieur.

“Le ski n’est ni difficile ni dangereux. Les commençants doivent toutefois suivre les conseils que leur donnent leurs aînés et se donner la peine d’apprendre les bonnes techniques.”

## Les accidents

“Si vous vous gelez une partie du corps ou un certain membre, couvrez d’un tissu laineux la partie atteinte. N’allez pas — comme certaines gens l’enseignent erronément — frotter la partie gelée avec de la neige. Cette pratique peut causer de graves préjudices, et dans le cas du nez ou des oreilles, entraîner des ruptures de nerfs et même provoquer la surdité ou l’érysipèle.

“Si vous vous gelez les mains, placez-les entre vos jambes près des cuisses. En quelques instants, la circulation du sang sera rétablie.

“Dans toutes les causes d’engelures du corps ou des membres, mettez-vous à couvert. Ne restez pas au froid ou au grand vent.”

Rappelez-vous de traiter avec de grands ménagements la partie de votre corps qui a été gelée, parce qu’elle restera sensible plus longtemps et gèlera plus rapidement la seconde fois que la première.

Quelle que soit la blessure que vous ayez subie — même une légère coupure — cessez de faire du ski immédiatement. Recouvrez la blessure ou la coupure d’un mouchoir qui n’a pas servi ou d’un autre morceau de linge propre et rendez-vous chez un docteur ou à l’hôpital.

Dans les cas d’entorses, appuyez le moins possible ou pas du tout sur le membre affecté, et faites-vous immédiatement examiner par un médecin.

Et le Lt Bernard termine par un conseil très judicieux aux jeunes et aux débutants : “N’écoutez pas un camarade qui vous défie et vous traite de peureux si vous n’osez vous aventu-



**UN ACCIDENT** — Quand plus de 8,000 skieurs envahissent le Mont-Royal durant certaines fins de semaine propices à leur sport, sans compter des centaines d’adeptes du toboggan, de la calèche et des milliers de spectateurs, il est inévitable que des accidents se produisent. La photo ci-haut montre les agents Omer Bugeaud et Roland Ste-Marie s’affairant auprès d’un garçon qui souffre d’une fracture probable de la jambe. Les agents qui possèdent une trousse complète de premiers soins se préviennent l’un l’autre à coups de sifflet en cas de besoin.

Bon courage — Voilà le moment venu de s’occuper du moral du blessé. C’est un point dans lequel excelle l’agent Omer Bugeaud. Après avoir bien attaché le blessé à sa civière montée sur skis, il lui prodigue des paroles d’encouragement tout en veillant à ce qu’il soit enveloppé des chaudes couvertures de laine et de l’enveloppe caoutchoutée. La patrouille formée en 1941 et commandée depuis le Lt Jean Bernard, secoure plus de 200 blessés durant la saison froide et compte maintenant dix policiers.



BElaIr 1069 Established 1880

**Ahern Safe Co., Limited**

FIRE & BURGLAR PROOF SAFES,  
VAULT DOORS

830 ST. JAMES WEST,  
MONTREAL

**PATRICK McGEE**

MARCHAND GENERAL

LAPRAIRIE,  
QUE.



**VERS LE POSTE DE SECOURS** — Bien attaché à sa civière montée sur skis recourbés aux deux bouts, la jeune victime achève la première étape de sa longue randonnée vers l'hôpital. A l'avant, les agents Bugeaud et Ste-Marie tirent sur l'attelage, cependant qu'à l'arrière l'agent J.-P. Dagenais tient les guidons et dirige le véhicule dans les courbes trop accentuées ou l'empêche de verser sur terrain cahoteux. Au poste de secours, une ambulance viendra chercher le blessé et le transportera à l'hôpital.

rer là où il a passé. N'y portez pas attention. Faites un détour si nécessaire.

“Si votre interlocuteur a réussi ce saut ou cette descente périlleuse sans entraînement préalable, c'est un miracle! Et les miracles se répètent rarement. Ne risquez pas votre vie ou un membre quand vous ne vous sentez pas prêts à des expériences dangereuses. Nous le savons, nous les patrouilleurs de la police! Combien d'experts en herbe nous avons ainsi traités pour de graves blessures parce qu'ils n'avaient pas voulu prê-

ter une oreille attentive aux conseils de la plus élémentaire prudence!”

Sur les instructions du directeur de la police, le chef d'escadron Albert Langlois, M.B.E., le chiffre des policiers en ski porté à dix comprend les agents : (55) Auguste Longpré; (280) Jean Bernard; (300) Jean-Paul Dagenais; (336) Charles Latulippe; (367) Horace Thivierge; (494) Gérard Martial; (674) Rolland Riendeau; (750) Omer Bugeaud; (831) Teddy Sekowski; et (1295) Charles Talbot.

Kaymar Limited and  
Klein Manufacturing  
Company Limited

MONTREAL

**“ESSAYEZ CELLE-LA”** — Les membres de la patrouille en ski agissent aussi comme guides et conseillers auprès des milliers de sportifs qui envahissent la montagne. Ci-contre l’agent Ste-Marie remplit l’une des fonctions les plus douces de son travail, celle d’indiquer à deux jolies skieuses des endroits où elles pratiqueront leur sport avec facilité et agrément. Les membres de l’escouade donnent en outre certaines leçons d’étiquette à suivre sur les pentes et de quelle façon voyager dans les trams sans danger pour ses voisins.



**“HELLO, INSPECTEUR”** — Des milliers d’adeptes des sports au grand air fréquentent le Mont-Royal quand la température le permet. Ci-bas, l’agent A. Longpré se repose de ses longues randonnées en causant avec de jeunes demoiselles qui font le tour de la montagne. Au fond, à gauche, le chalet. La patrouille de dix hommes sous les ordres du lieutenant J. Bernard opère en deux relèves du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril : de 11 h de la matinée à 5 heures de l’après-midi; et de 5 heures jusqu’à la fin de la soirée.

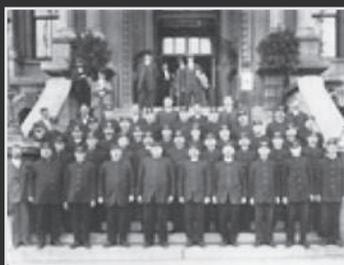




# Saviez-vous que...

● En 1901, le Département de police de Montréal était composé comme suit :

1 surintendant  
(David Legault)  
1 sous-chef  
3 inspecteurs  
1 trésorier  
15 capitaines  
28 lieutenants  
350 constables  
(+/- 8 détectives).



La population de Montréal était alors d'environ 276 000 citoyens.

Le quartier général était alors situé au sous-sol de l'hôtel de ville de Montréal. Il y avait 15 postes de police ayant chacun à sa tête un capitaine, un ou deux lieutenants et un nombre variable de constables (agents) sous leurs ordres, dépendamment des besoins du district.

Le 6 février 1931, on peut lire dans le p.-v. du comité exécutif de Montréal que 37 personnes faussement arrêtées seraient dédommagées à raison de 200 \$ plus les frais de cours.

Ces personnes avaient été arrêtées en lien avec les élections municipales tenues l'année précédente.

La majorité des officiers impliqués dans ces arrestations étaient des membres de la Sûreté (*Bureau des détectives*). L'enquête menée par le comité exécutif entraînera le renvoi de l'inspecteur de la Sûreté, d'un capitaine-détective et d'un capitaine de la Gendarmerie. Ce dernier était accusé d'avoir intercepté des conversations téléphoniques. D'autres officiers seront rétrogradés ou démissionneront de leurs fonctions.

Les activités politiques des membres de la Sûreté en général étaient un phénomène qui existait depuis longtemps déjà au sein du Service.

En 1938, à l'opposé de la Gendarmerie, les Enquêtes prennent une part grandissante dans les activités policières comme l'indiquent les effectifs de la Sûreté qui passent de 85 hommes au 31 décembre 1937 à 163 un an plus tard. Ils composent 11,62 % de l'effectif du Service de 1 360 personnes.

Pour sa part, la Gendarmerie passe de 1 358 en début de 1939 pour ne compter que 1 019 personnes au 31 décembre de la même année.

En 1942, la flotte de véhicules motorisés du SPM compte 76 motos, presque toutes affectées à la Division de la circulation. Plus de la moitié des autos sont affectées au Bureau de la Sûreté alors que 18 sont affectées à l'Escouade de l'auto-patrouille.

Entre 1941 et 1945, le SPM voit à la formation de 2 nouvelles escouades, soit : l'Escouade de l'aqueduc et des mesures de guerre ainsi que l'Escouade de la moralité juvénile.

La première assurait la surveillance des divers endroits, immeubles ou usines susceptibles d'être d'intérêt stratégique pour l'ennemi.

À ses débuts, on y comptait 2 capitaines, 5 officiers et plus d'une cinquantaine d'hommes. À son déclin, fin 1944, il ne restait plus que les 2 capitaines, 5 officiers et 14 policiers.

En 1942, le directeur Dufresne remet à l'essai le « Nouveau système de répartition de la journée de travail de 3 relèves ». Ce nouveau système permettait en outre de placer plus d'effectif en patrouille motorisée de nuit.

L'ancien système était basé sur deux quarts de travail de 12 heures chacun.

Sources et références : *Revue de l'Association amateur athlétique de la police de Montréal 1897-1947*, pages 241 et 254. - Jean Turmel : 1909-1971, pages 132, 133, 172, 202.

## Clin d'œil sur l'évolution des gyrophares et des sirènes entre 1930 et 2000

- En 1930, la sirène électrique apparaît sur les véhicules de police de Montréal. Les véhicules étaient alors peints en noir et n'avaient pas de gyrophares. Avant cette date, les sirènes à vent ou les cloches étaient actionnées à la main.

En 1950, les nouveaux véhicules dits « autos-patrouilles » furent surmontés d'un phare-sirène. Les patrouilleurs de l'époque qualifiaient ce phare de « lampe-sanctuaire » à cause de sa faible luminosité.



Au tournant des années 1960, le « clignotant rouge », communément appelé « cerise », fait son apparition sur le toit des autos-patrouilles noires à deux portes.

Il cédera sa place quelques années plus tard au gyrophare simple, beaucoup plus visible. Pour sa part, la sirène électrique est placée sous le capot.

En 1965, les véhicules changent de couleur, le noir est remplacé par le bleu avec une ligne blanche sur les côtés dans laquelle est inscrit « Police de Montréal » ainsi que le poste et le secteur de patrouille du véhicule.





- En 1971, les autos-patrouilles à deux portes sont graduellement remplacées par des véhicules autos à 4 portes.

En 1973, un an après l'arrivée de la Communauté urbaine de Montréal et la fusion et l'unification des 25 services policiers municipaux œuvrant sur le territoire de l'île de Montréal, le Service de police de la CUM rend les véhicules encore plus visibles en installant, sur les toits des autos-patrouilles, un support en aluminium monté des 3 gyrophares rouges dont un gros, au centre.

Graduellement, tous les véhicules patrouillant le territoire de la CUM sont peints en bleu et arborent l'étoile du Service sur les portes, avec l'identifiant sur les ailes avant près des portières.

En 1978, les petits gyrophares rouges sont remplacés par deux de plus grandes dimensions et une grosse sirène au centre. On revient aussi avec la bordure blanche faisant le tour du véhicule où on y a ajouté au long « Communauté urbaine de Montréal », « Police », ainsi que le logo.

En 1982, le Code de sécurité routière affecte la couleur des gyrophares aux différents véhicules qui en font l'usage. La nouvelle réglementation exige le remplacement d'un gyrophare rouge par un bleu (quelque chose qui avait été déjà suggéré par l'ex I/C André Pilon alors qui dirigeait la Division de la circulation). On retrouve alors un gyrophare rouge du côté du chauffeur, le bleu côté compagnon et la sirène, encore au centre.

En 1989, le bleu devient le blanc et le blanc devient le bleu sur tous les véhicules lettrés du Service. On y retrouve aussi toutes les inscriptions qui apparaissaient déjà, sauf un ajout : « 911 » sur les portes arrière.





- Au début des années 1990, les gyrophares et la sirène montés sur les toits des véhicules sont remplacés par des modules de nouvelle génération dans lesquels se logent les gyrophares rouge et bleu ainsi que des lumières blanches et la sirène, suivi en 1995 par l'apparition du nouvel écusson d'épaule sur les portières avant des véhicules.

En terminant, après la dissolution de la CUM, le lettrage « CUM » est remplacé progressivement en 2002 par le nom « Montréal ».

\*Sources et références : Calendrier souvenir 100<sup>e</sup> anniversaire de l'apparition des premiers véhicules motorisés de la police de Montréal 2013, Musée de la police de Montréal – Article de journal *La Presse*, de Raymond Gervais, 17 Septembre 2007, avec la contribution du Musée de la police de Montréal. - Divers articles et procédures du SPM, SPCUM - Photos provenant des archives du Musée de la police de Montréal.





*Revue des Agents de*  
**POLICE**  
*Constables Review*

*Publication officielle  
 des policiers.  
 Paraît chaque mois.*

*The official publication  
 of the policemen.  
 Appears monthly.*

- Dans l'article de la *Revue des Agents de police* de juin 1967 signé par Pierre De Larochellière, alors directeur à la Fraternité des policiers de Montréal, on apprenait que la Fraternité des policiers de Verdun venait de signer un contrat de travail pour une durée de 3 ans avec cette ville. Le policier première classe touchera 6 850 \$ pour l'année 1967, 7 200 \$ pour l'année 1968 et 7 650 \$ pour 1969. Le temps supplémentaire comprendra le temps régulier plus 1 \$ de l'heure.

On apprenait aussi que les cadets du 72<sup>e</sup> contingent de la police de Montréal terminaient leurs 4 mois d'entraînement à l'École de formation située au 3030, rue Viau à Montréal et que pour l'occasion, les cadets donneraient une démonstration d'exercices militaires et de judo.

Sur la page couverture de ladite revue de juin 1967, on voit l'agent 1967 Jean-Marie Leclerc de faction devant la porte du pavillon du Mexique de l'Exposition universelle de Montréal, tenue à l'île Sainte-Hélène cette même année.

Déjà en 1967, l'assistant-gérant de notre Caisse d'économie des policiers de Montréal prévoyait qu'avec la venue des ordinateurs électroniques, l'on verrait l'élimination progressive de l'utilisation de l'argent comptant ou par chèque par une « carte-comptant » (maintenant connue comme carte-guichet).

\*Un homme avec de la vision ce M. Chamberland. Comme tous ceux et celles qui ont relevé le défi d'aller travailler à notre Caisse pour nous les membres, depuis ses 70 années d'existence.

Le 31 octobre 1967, les dirigeants de la Fédération des policiers municipaux du Québec ainsi que de la Fraternité des

policiers de Montréal et de l'Association canadienne des policiers s'unissaient afin de remettre une requête écrite au maire de Montréal, Jean Drapeau, pour que soit réservée une place sur le site de « Terre des Hommes » où les policiers pourraient œuvrer à la formation professionnelle et à la standardisation de la formation grâce à l'érection d'une université de la Police.

On voulait comparer cet endroit à un genre de « West Point » canadien pour policiers, qui aurait permis d'élever les standards des forces policières municipales du Canada.

Malheureusement, l'histoire démontre que cela ne faisait pas partie des plans des élus du temps.

C'est le 14 mai 1990 que l'on soulignait le lancement officiel de la « Fondation Pierre-Beaulieu ».

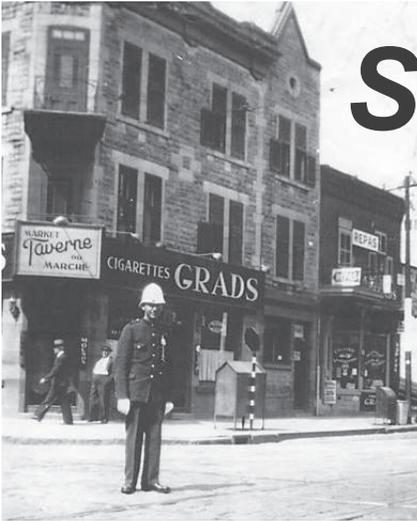
On se souviendra que l'agent Pierre Beaulieu avait été abattu par balles lors d'une intervention policière dans le District 45 de Montréal-Nord, le 6 octobre 1984.



Alors, afin de commémorer sa mémoire, les collègues du District 45 ont créé cette fondation dans le but de recevoir des dons monétaires qui seraient ensuite utilisés afin de favoriser l'épanouissement moral et intellectuel des jeunes défavorisés du territoire de Montréal-Nord.

Sources et références : *Revue des Agents de police*, juin et décembre 1967. La revue *La Flûte*, Vol. 46, No 3, 1990.

# Saviez-vous que...



C'est en 1930 que les problèmes posés par la circulation obligent à augmenter le personnel affecté à la circulation à 234 policiers dont 12 officiers, un secrétaire et 11 commis.

Et, pour assurer l'observance des règlements municipaux concernant le stationnement, le nombre de motos est augmenté. De plus, l'effectif de la cavalerie est porté à 25 policiers comparativement à 6 en 1928.

\*C'est cette même année que l'on installe les premiers feux de circulation à l'intersection « Sherbrooke et Université ».

Durant les années 1930-1940, Montréal était considérée comme l'une des villes nord-américaines les plus prospères en matière de « jeux illégaux ».

On évalue à environ 250 le nombre de « maisons de jeux et paris » ayant pignon sur rue à Montréal. Pour la plupart, elles sont regroupées au centre-ville dans le quadrilatère « Peel – Stanley / Sainte-Catherine – Saint-Jacques ».

Comme je l'ai déjà mentionné dans un texte précédent, les années 1934-1935 furent des années très difficiles, non seulement pour la population en général mais aussi pour les Services de police. L'un des effets pervers au Service de la police de Montréal est le gel d'embauche et de promotion, lequel nuit considérablement au fonds de pension. Et voilà que les autorités de la Ville de Montréal tentent de réduire ses contributions au fonds de pension et d'apporter des changements importants dans sa gestion. On y présente même un projet de loi à l'Assemblée nationale du Québec qui vise à modifier la « Constitution et les règlements ».

Cela avait aussi comme conséquence de réduire les sommes déjà accordées aux policiers retraités jusqu'à concurrence de 1/3 de leur pension.

Le nouveau comité responsable de gérer le fonds de retraite des policiers fut alors formé et composé de 9 membres, dont le président était le directeur du Service de police de Montréal, M<sup>e</sup> Fernand Dufresne, ainsi que de 8 policiers dont un cadre et 7 syndiqués; le comité a alors réduit les prestations de pension des retraités mais pas autant que le comité ayant déposé le projet de loi l'aurait espéré.

Pour sa part, le premier ministre Taschereau a tenu à faire un point en chambre à l'effet qu'il fallait diminuer les indemnités et augmenter les taux de cotisation chez les policiers de Montréal, mais ajouta « qu'il serait très malheureux que les policiers retraités perdent leur pension et que les actifs, qui comptent sur leur retraite, voient leurs espoirs s'évanouir ».

\*Sources et références : Jean Turmel, pages 141 à 145 et 171. - Pierre de Champlain, page 24. - *The Gazette*, 28 mars 1935 - *Le Canada*, 28 mars 1935 - Loi 1935 (25-26, George V, chapitre 161). - Notes de maîtrise en histoire de Sylvain Bissonnette.



En novembre 1965, l'effectif policier était de 3 436 agents. Le parc autos comptait 610 véhicules. La moyenne de temps de réponse à un appel était de 2 minutes 30, et ce, n'importe où dans la métropole.

C'est le 30 janvier 1965 qu'est créée la **Fédération des policiers municipaux du Québec** comptant plus de 6 000 membres.



## Fédération des policiers municipaux du Québec

Son premier exécutif était formé de :

- **Président** : Jean-Paul Picard (président de la Fraternité des policiers de Montréal).
- **Premier vice-président** : Armand Lecompte (président de la Fraternité des pompiers et policiers de Valleyfield).
- **Deuxième vice-président** : Antonio Guilmette (président de la Fraternité des policiers de Québec).
- **Trésorier** : Jean-Guy Ménard (trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal).
- **Secrétaire** : Paul-Émile Blain (président de la Fraternité des policiers de Verdun).

En 1966, on récitait une prière d'ouverture lors des assemblées de la Fraternité des policiers de Montréal, laquelle allait comme suit :

« Ô Dieu qui êtes lumières, force et bonté, répandez sur la présente assemblée un rayon de Votre Sagesse afin que tous ses projets, ses délibérations et ses mesures soient inspirants. Amen. »

Ce à quoi les membres répondaient à trois reprises :

« Saint Michel Archange, priez pour nous ».

\*Pour les plus jeunes, Saint Michel Archange est le patron des policiers et policières, à travers le monde; plusieurs sont ceux et celles qui portent sur ou sous leur uniforme, une médaille à son effigie.

C'est le 13 février 1966 que l'agent George Coallier, alors directeur à l'exécutif de la Fraternité des policiers de Montréal, remportait pour une troisième fois le championnat canadien de saut de barils.





Dans la *Revue des Agents de police* de juin 1966, on apprenait que le directeur de la police de Montréal, Jean-Paul Gilbert, s'était vu contraint de retirer les policiers affectés à la patrouille du mégachantier du futur site de l'Exposition universelle de Montréal (mieux connu sous le titre Expo 67) sur les lieux de l'île Sainte-Hélène afin de permettre aux pompiers de Montréal de le faire.

\*Certains ont interprété cela comme une tactique des autorités municipales pour relayer la police à l'arrière-plan afin de semer la discorde entre les deux syndicats.

C'est à l'été 1966, dans un article de la *Revue des Agents de police* écrit par l'ex-directeur de l'exécutif de la Fraternité, M. Pierre De Larochelière, que l'assistant-directeur Charlemagne Durocher du SPM annonçait à la Fraternité que le Service faisait présentement l'essai de scooters conduits par des policiers et qui seraient utilisés à la patrouille des parcs et aux factions, si les tests démontraient leur efficacité.

\*En fait nous croyons que le Service n'en a acheté que cinq. Et le Musée a le plaisir d'en avoir un à sa disponibilité, totalement remis à neuf, incluant les écrits.

C'est aussi durant l'été 1966 que les premiers cours « Enquêtes accidents » (aujourd'hui : Technicien en collision) furent donnés à des agents du SPM au Collège de la police situé alors au 4375, rue Ontario Est.

\*Sources et références :  
*Revue des Agents de police* –  
 Les éditions de janvier à décembre 1966.



## Clin d'œil sur 1976 – l'année des Jeux olympiques d'été de Montréal

### INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL :

**Population de l'île de Montréal :** 1 835 000

**Personnel du SPCUM de 5 709 employés :** 5 146 en effectif policier et 563 employés civils

**Nombre de postes de police :** 37 (avec un personnel de 3 638 employés)

**Nombre d'appels :** 857 194

**Parc automobile :** 1 114 véhicules



## EFFECTIF PAR GRADE

### Cadres

Directeur	1
Directeur adjoint	1
Assistant-directeur	2
Inspecteur-chef	6
Assistant-inspecteur-chef	8
Inspecteur	47

### Officiers syndiqués

Capitaine-détective	23
Capitaine	53
Lieutenant-détective	82
Lieutenant	204
Sergent-détective	658
Sergent (dont une sergente)	503
Agent	3 561
Employé civil	563
Traverse scolaire	537

### Criminalité

	1972	1976
Crimes majeurs	68 823	105 722
Autres infractions criminelles	28 357	38 749
Accidents mortels	Aucun comparatif	184
Accidents avec blessés	Aucun comparatif	10 783
Autres accidents	Aucun comparatif	61 872
*Infractions en matière de circulation :		238 489

### Micro

Meurtres	84
Tentatives de meurtre	171
Viols	207
Attentats à la pudeur	543
Voies de fait (blessés)	52
Voies de fait avec lésions	976
Voies de fait sur la police	381
Voies de fait sur un agent de la paix	12
Autres voies de fait	4 637

### Vols qualifiés

Arme à feu	4 262
Autres armes	772
Autres vols qualifiés	1 702

### Introductions par effraction

Dans commerce	10 171
Dans résidence	20 731
Autres	4 056

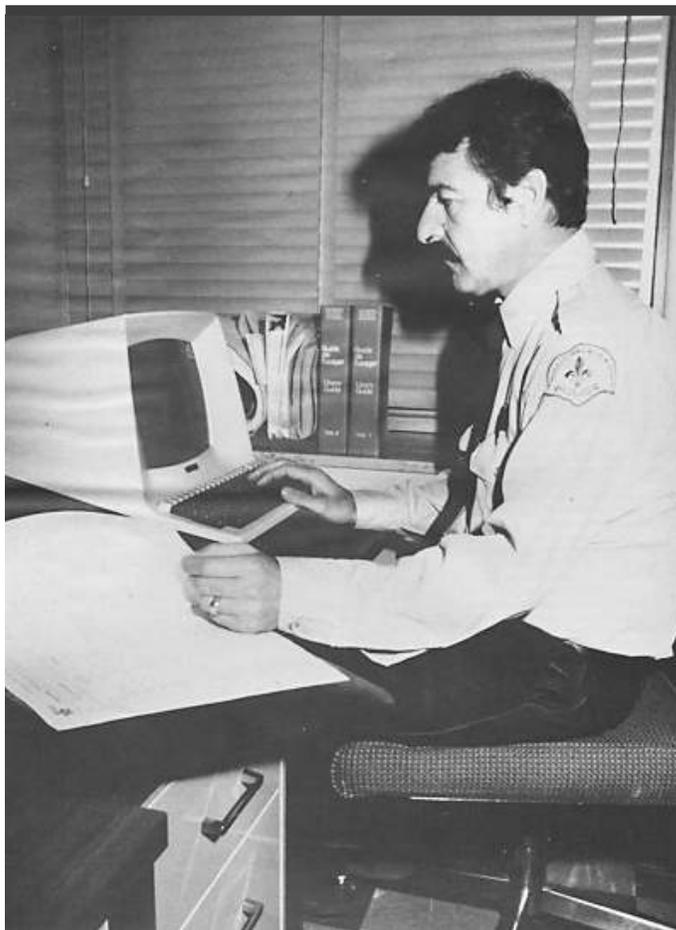
### Vols de véhicule

Véhicules automobiles	11 166
Camions	1 154
Motocyclettes	1 485
Autres	99

## MŒURS

Maisons de débauche	75
Proxénétisme	9
Autres prostitutions	48
Maisons de jeu	30
Paris	15
Autres infractions de jeux	186

Sources et références : Cahier des données statistiques 76 du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.



C'est en janvier 1981 que le SPCUM annonçait qu'il rejoignait les rangs des grands services policiers en entrant dans l'ère de l'informatique appliquée aux besoins quotidiens du travail policier.

Les policiers dans les districts et sections (on ne disait plus poste de police), avaient maintenant accès aux divers fichiers de recherche de renseignements, notamment ceux : de la GRC (CIPC), du National Crime Information Centre à Washington (NCIC), du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), du Bureau du ministère des Transports (BVAQ) ainsi que du SPM.

\*Les policiers n'avaient plus à attendre de longues minutes au téléphone afin d'obtenir les réponses provenant de divers sections ou organismes.

Sources et références : Revue *Police* - Édition de janvier 1981.

# Saviez-vous que...



On se souvient qu'en février 1919, les policiers avaient été tenus de porter leur insigne de poitrine à l'extérieur de leur uniforme, mais que la décision avait été différée. Par contre, on avait imposé aux constables le devoir de porter un brassard, ce qui avait soulevé la grogne de plusieurs.

Mais voilà qu'en 1922, le nouveau chef de police, M. Bélanger, recommande de mettre fin à cette pratique et apporte comme solution de remplacement qu'un constable en uniforme doit toujours être considéré comme étant en service.

\*200 de ces brassards seront vendus à la Ville de Québec en 1928.

En 1928, Camillien Houde remporte les élections municipales de Montréal. Les nouvelles autorités municipales apportent alors d'importants changements au niveau du Département de la police en débutant par sa direction et son état-major. Hulbrit Langevin est alors nommé nouveau chef de la police.

La réorganisation touchera l'ensemble du personnel. On passe alors à de nouvelles affectations, à des congédiements, des démissions et des mutations suivies par des promotions.

Une importante innovation est aussi apportée à la structure du Département : la nomination d'un conseiller légal en la personne de M<sup>e</sup> Fernand Dufresne (futur directeur de la police de Montréal) jusqu'alors greffier en charge de la Cour du recorder (ancêtre de la Cour municipale de Montréal).

Finalement, le Département de police devient le Service de police et son chef prend le titre de « directeur ».

C'est en décembre 1929 que l'on apporte un important changement aux critères d'embauche : on diminue la grandeur minimale à 5'8" en raison du manque de candidats.

Durant la période 1928-1931, les changements majeurs organisationnels apportés au Service, tant à la direction de la Gendarmerie qu'à la Sûreté (Enquêtes criminelles), permettent une situation favorable à de nombreuses promotions et à l'embauche.

C'est à partir de 1932 que les effets de la Grande crise économique de 1929 se font sentir, et ce, jusqu'en 1938. Durant cette période, il n'y a que peu de promotions et l'effectif de 1 153 du 1<sup>er</sup> janvier 1931 passera à environ 950 à la fin de 1937.

La grande majorité des promotions accordées durant cette période ne sont que des fonctions intérimaires ne s'accompagnant d'aucune hausse de traitement.



C'est aussi en 1932 que l'on voit apparaître les premiers véhicules de police munis de récepteur radio. Il y a, en fait, un émetteur et 44 récepteurs. On voit aussi apparaître sur les autos identifiées « police » des inscriptions dans un cercle sur les portes du chauffeur et du compagnon les mots : Radio – Police – Montréal.

\*En septembre 1932, Georges Gagnon est nommé capitaine-détective et en charge du Département de la radio.

Entre 1932 et 1938, la flotte des véhicules du Service reste constante, soit : 104 autos, 45 motos et 2 camions.

\*Elle passera à 154 autos et 80 motos en 1939.

Au cours de la période 1934-1936, quatre groupes de cadets-constables seront embauchés à la suite de la perte de 205 policiers. Ces jeunes hommes célibataires seront sélectionnés dans les personnes âgées entre 21 et 25 ans. Ils ne toucheront que 40 % du salaire du constable.

Période d'embauche des cadets-constables	
Novembre 1934	73 cadets
Janvier 1935	77 cadets
Avril 1936	84 cadets
Octobre 1936	85 cadets

\*Sources et références :

Jean Turmel, 1909-1971, pages 120, 127, 131, 134, 135, 151, 159, 161, 162, 212.

Marcel Sarrazin, *Le rôle, les fonctions et l'efficacité de la police*, page 75.

Notes universitaires de Sylvain Bissonnette, commandant, SPVM.



# Clin d'œil au Bureau de la Sûreté (Enquêtes criminelles) du SPM pour 1960

## Bureau de la Sûreté 1960

Assistant-directeur (R. Longpré)	1
Inspecteur-détective en chef	1
Assistant-inspecteur-détective en chef	1
Inspecteur-détective	5
Capitaine-détective	18
Lieutenant-détective	29
Sergent-détective	206
Détective	38
Constable (identification, laboratoire, chauffeur, autres)	29
Autres (photographe, médico-légal, commis, chef)	19
<b>Total</b>	<b>347</b>

## Escouade antisubversive

Inspecteur	1
Sergent-détective	8
Constable	7
Commis	1

## Bureau de l'aide à la jeunesse

Capitaine-détective	1
Lieutenant-détective	1
Sergent-détective	10
Lieutenant	1
Sergent (3 hommes, 1 femme)	4
Constable (53 hommes, 6 femmes)	59
Chargé de groupe civil	1
Commis	6
<b>Total</b>	<b>83</b>

## Résumé des activités du Bureau de la Sûreté :

Plaintes (événements) reçues	24 095
Causes réussies (classées)	18 817 (taux de solution 78%)
Informations reçues	31 550
Personnes arrêtées	5 587

## Résolution des plaintes

Catégorie de plaintes	Reçues	Fermées
Meurtre	17	12
Homicide involontaire	10	10
Tentative de meurtre	9	8
Viol	11	7
Tentative de viol	50	39
Vol qualifié avec violence	392	277
Introduction par effraction	5 288	3 448
Disparition	2 326	2 149
Faux prétextes	659	339
Vol de véhicule-automobile	5 831	5 268
Vol dans véhicule-automobile	2 152	1 805

\* Données extraites du rapport annuel du Bureau de la Sûreté de 1960 et présenté au directeur par intérim du SPM, M. Ernest Pleau, par l'assistant-directeur de la Sûreté, R. Longpré.



C'est en février 1999 que le programme « Policier-ressource » fut créé par des policiers et policières du SPCUM à l'intention de leurs collègues recherchant de l'aide.

Ces bénévoles, ayant suivi plusieurs journées de formation au préalable, s'étaient engagés à respecter un code de valeurs et de principes dans le but d'offrir un service discret et professionnel. Ils étaient regroupés dans quatre modules :

- Couple et famille;
- Alcool et dépendances;
- Policiers et policières gais;
- Événements policiers marquants

\* On pouvait alors composer le 280-BLEU afin d'obtenir de l'aide.

C'est en avril 2000 que le Service répondait à une deuxième invitation de la GRC afin de participer à la mission des Nations Unies au Guatemala en y envoyant un second contingent de policiers.

Le 1<sup>er</sup> juin 2000 le directeur du Service, Michel Sarrazin, présentait son rapport annuel 1999 au Comité exécutif de la CUM. En voici quelques extraits :

#### **En 1999, les grands dossiers qui ont mobilisé les énergies du Service furent :**

- La lutte aux incivilités et à la sécurité routière;
- La consolidation du modèle de police de quartier;
- L'intensification de la lutte aux motards criminalisés;
- La préparation au passage à l'an 2000.

#### **Quelques données :**

- La Division de la logistique d'intervention a traité 838 500 appels dont 429 000 étaient urgents.
- La Direction de la gendarmerie a coordonné 605 services d'ordre et couvert 180 manifestations.
- Les patrouilleurs ont entrepris 138 poursuites autos comparativement à 66 en 1998.

En juillet 2000 on apprenait, par le biais de la revue du Service *L'Heure juste*, que le Comité exécutif de la CUM avait donné le feu vert, à la fin de 1999, à la création de la Section de la commercialisation qui avait pour mission d'aller à la recherche de clients légitimes et d'établir avec ceux-ci une entente contractuelle pour l'achat de services spécifiques, rejoignant ainsi d'autres grandes villes canadiennes dont Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton.

\* Son premier commandant fut Charles Rabbat.

\*Sources et références : Textes de la revue du SPCUM *L'Heure juste* de janvier à juillet 2000.

# Message du Musée



La conservatrice du Musée, M<sup>me</sup> Louise Côté, assistée de bénévoles, a apporté de nombreux changements à notre collection d'artéfacts que l'on retrouve aux étages du Quartier général du SPVM. De nouveaux présentoirs et mannequins ont été ajoutés ainsi que des galeries de photographies couvrant plusieurs périodes de notre histoire, dont la galerie des contingents de différentes époques et celle des missions de paix internationales. Vous pourrez aussi y admirer, entre autres, divers montages d'insignes remontant jusque dans les années 1880 ainsi que l'historique des grades depuis 1972.

De plus, si vous voulez lire d'autres articles sur l'histoire du Service ainsi que sur certains personnages l'ayant marqué, vous n'avez qu'à taper « Capsules historiques SPVM » dans votre moteur de recherche de type Google. Vous aurez alors accès à tous les textes écrits par notre collègue Robert Côté depuis 2008.

Merci à nos partenaires financiers qui permettent au Musée de progresser et de remplir ses engagements envers vous tous, membres actifs et retraités depuis 25 années, alors qu'en 1992, un musée de la police à Montréal n'était qu'un rêve pour plusieurs d'entre nous.

#### **Nos partenaires financiers :**

- L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal;
- La Caisse Desjardins des policiers et policières;
- La Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- Le Service de police de la Ville de Montréal;
- L'Association des policiers et policières retraités de Montréal;
- L'Association professionnelle des officiers de direction.

#### **Conception et texte**

- Jean-Marc De Nobile  
Responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de :

- Gilles Landriault  
Directeur de l'imagerie
- Alma Marchand  
Recherchiste
- Louise Côté  
Conservatrice

# | Depuis 1949 |

514-527-8251

RÉFÉREZ-NOUS UNE ENTREPRISE NOUS SAURONS VOUS REMERCIER !



Coopérative de consommation  
des policiers et policières de Montréal

[www.clubcoopmontreal.com](http://www.clubcoopmontreal.com)

# *Votre Symphonie vocale reconnue par l'Assemblée nationale*



Le 12 mai dernier, l'Assemblée nationale du Québec a reconnu et souligné l'apport de la Symphonie dans le patrimoine québécois. Ses 60 années d'existence au sein de nos associations policières ont été soulignées par le député de Verchères et whip en chef du Parti québécois, M. Stéphane Bergeron. C'est avec fierté et honneur que nous avons reçu le document officiel signé du secrétaire général de l'Assemblée nationale. D'ailleurs, vous pouvez voir ledit document dans l'armoire du Musée de la police qui se trouve dans l'entrée principale de la Fraternité. Cette reconnaissance est due à tous les choristes (hommes et femmes), ainsi qu'aux directeurs musicaux et accompagnatrices qui se sont succédés au fil des ans.

On doit toutefois rappeler qu'au niveau des choristes, il faut une relève! Cette institution qu'est la Symphonie vocale ne doit pas s'éteindre à cause du manque de choristes. Nous sommes la seule chorale policière syndicale au Québec! Soyons-en fiers! Tous les policiers et policières, actifs ou retraités, peuvent se joindre à nous en communiquant au 514 258-0475. Vous êtes les bienvenus!



## **Votre Symphonie s'implique**

Encore cette année, avec l'appui de la Fraternité, la Symphonie vocale était présente au Complexe Desjardins dans le cadre de l'événement Policiers contre le cancer 2016. Ses chants ont réchauffé l'ambiance et ajouté des sourires! De plus, notre ami choriste M. Gérard Garand, en plus de se faire raser la tête, a

recueilli la somme de 239 \$ auprès des membres de la Symphonie, somme qui fut remise à la Société canadienne du cancer. C'est une implication de notre part qui est importante à nos yeux et qui nous tient particulièrement à cœur, ayant perdu quelques choristes et conjointes à cause de ce fléau.

### Succès grandiose

Les 29 et 30 avril 2016, votre Symphonie vocale présentait son concert biennal dans le cadre de son 60<sup>e</sup> anniversaire au Centre Leonardo da Vinci à Saint-Léonard et sous le thème : « Un nouveau jour va se lever ». Les deux représentations ont eu lieu à guichets fermés et furent couronnées d'un immense succès. Les gens ont pu apprécié la diversité du répertoire de notre directeur musical, la qualité des interprétations et la coloration sonore du groupe de musiciens sous la gouverne de M<sup>me</sup> Denyse Rheault.

Lors de cette soirée, nous avons souligné les 60 ans en tant que choriste de M. Georges Généreux et l'appui inconditionnel de M. Louis Limoges depuis 1981. À la remise d'un cadeau-souvenir, nous pouvions compter sur la présence de M<sup>me</sup> Johanne Trépanier, fille du fondateur de la Symphonie vocale, M. Russell Trépanier. Un très grand merci à notre fidèle public qui nous suit depuis des années et aux associations pour leur soutien sans borne!

### Un nouveau jour se lève

En septembre, une nouvelle saison a débuté pour votre Symphonie vocale et l'arrivée de deux nouveaux visages parmi



nous est encourageante! Un ancien choriste (M. Michel Giroux) est de retour et un nouveau (M. Michel Huguenin), rencontré lors des cours de préparation à la retraite de l'ABR, ont rejoint le groupe. Soyez les bienvenus parmi nous!

L'automne s'annonce occupé, surtout depuis que des agentes sociocommunitaires font appel à nos services pour égayer les gens des résidences de leur secteur. En octobre, nous avons présenté un spectacle à Ville Mont-Royal (PDQ-24, M<sup>me</sup> Nadine Corbeil) et le succès fut tel qu'une nouvelle date est réservée pour 2017. Nous préparons aussi une sortie pour le PDQ-10 (M<sup>me</sup> Caroline Bernier). D'autres nouvelles résidences de gens du bel âge se sont ajoutées cette saison, dont les résidences Rosalie-Cadron et Maywood. Au moment d'écrire ces lignes, quelques concerts ont eu lieu, notamment à l'Oasis Marina de Repentigny et à la paroisse Sainte-Maria-Goretti de Pointe-aux-Trembles.

Nous continuons d'accompagner nos confrères et consœurs à leur dernier repos selon la volonté des familles touchées.

Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas et joignez les rangs! Venez assister à une pratique du lundi soir à la Fraternité et je suis certain que vous serez étonné et ne voudrez plus partir. Vous direz comme plusieurs : « Je ne pensais pas que c'était bon comme ça! »

**Yvan Côté**  
Président  
SVFPPM



# APPR

## *Une association engagée et près de ses membres*

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal a pour but de promouvoir et de protéger les intérêts de ses membres, d'être à leur écoute et de planifier des activités à caractère social, culturel et sportif.

L'APPRM au 31 décembre 2016 comptait : 3 693 membres retraités, 3 077 membres actifs et 495 conjoints survivants et tous sont conviés à participer aux différentes activités organisées par l'Association.

L'année 2016 fut une année d'engagement envers nos membres pour leur offrir, une fois de plus, une multitude d'activités exceptionnelles.

Plus de 3 600 billets (membres et non-membres) ont été vendus en 2016. Le conseil d'administration de l'APPRM remercie tous les membres et non-membres de leur belle participation. Voici quelques-unes de nos activités pour 2017. Soyez des nôtres!

- Ligue de quilles
- Ligue de hockey
- Journée de ski (Saint-Sauveur)
- Pêche sur glace
- Partie de cartes
- Cabane à sucre
- Sortie casino (buffet/spectacle) (3)
- Souper printanier
- Golf les lundis et mercredis
- Pétanque et fer
- Croisière (2)
- Bienvenue Charlevoix
- OSM (Place des arts)
- Théâtre d'été (2)
- 40<sup>e</sup> Tournoi de golf
- Journée de plein air
- Méchoui
- Bal annuel
- Festin de la mer
- Messe du Souvenir
- Soirée des fêtes
- Messe de Noël

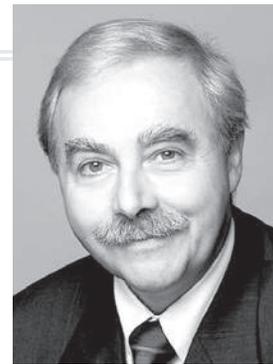
**Conseil d'administration  
de l'Association des policiers  
et policières retraités de Montréal**



ANDRÉ SASSEVILLE  
Président



MARCEL CREVIER  
Vice-président



DENIS MONET  
Secrétaire



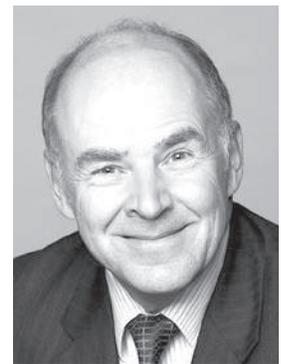
PIERRE-PAUL LIRETTE  
Trésorier



ROBERT BOULÉ  
Adjoint au secrétaire



GILLES SAUVAGEAU  
Adjoint au trésorier



DENIS ST-PIERRE  
Directeur aux relations  
extérieures



JEAN RIOPEL  
Directeur de soutien



CLAUDETTE BOILEAU  
Directrice représentant  
les conjoints survivants



JOËL SAVARD  
Directeur représentant  
les membres honoraires



# *Caisse Desjardins des policiers et policières*



## **LA force financière au service de la grande communauté policière!**

- ❖ numéro de téléphone unique à travers la province;
- ❖ ligne sans frais en Amérique du Nord;
- ❖ services-conseils mobiles et en Web-conférence;
- ❖ 7 centres de services pour mieux satisfaire nos membres!

Téléphone : 514.VIP(847).1004

Sans frais : 1.877.VIP(847).1004

Télécopieur : 514.487.1004



[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)



[@caissepolice](https://twitter.com/caissepolice)



[facebook.com/caissepolice](https://facebook.com/caissepolice)

### **Siège social**

460, rue Gilford  
Montréal (Québec) H2J 1N3

### **Centres de services :**

#### **Sûreté du Québec – Montréal**

Grand Quartier général  
1701, rue Parthenais, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3S7  
Télec. : 514.526.6312

#### **Couronne Nord**

3010, chemin de la Rivière-Cachée  
Boisbriand (Québec) J7H 1H9  
Télec. : 450.435.0606

#### **Couronne Sud**

1560, rue Eiffel, bureau 200  
Boucherville (Québec) J4B 5Y1  
Télec. : 450.655.2868

### **École nationale de police du Québec**

#### **Services-conseils sur rendez-vous**

Centre de l'information et du savoir  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

#### **Québec**

Quartier général de la Sûreté du Québec  
1050, rue des Rocailles  
Québec (Québec) G2K 0H3  
Télec. : 418.622.8081

#### **Outaouais**

259, boulevard St-Joseph, bureau 303  
Gatineau (Québec) J8Y 6T1  
Télec. : 819.772.0647



# **Desjardins**



# Vous composez le 911!

## → Sitôt composé

Le préposé ou la préposée aux appels d'urgence répond :

« Urgence 911 »

## → Sitôt en ligne

- donnez la raison de votre appel pour identifier rapidement le service dont vous avez besoin;
- précisez l'endroit où se trouve la situation critique;
- identifiez-vous : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone;
- restez en ligne pour répondre aux questions que l'on peut vous poser.

## → Quand utiliser le 911?

En cas d'urgence, quand une situation, peu importe sa nature, nécessite l'intervention d'un véhicule d'urgence : ambulance, camion d'incendie, auto-patrouille.

Exemples :

**incendie, accident, acte criminel, danger sur la voie publique.**

## → Vous composez le 911 par erreur

### **Ne raccrochez pas!**

Expliquez l'erreur au préposé ou à la préposée qui vous répond. Cela évite de faire déplacer un véhicule d'urgence inutilement.

### **Évitez de programmer le 911 sur votre appareil**

Il est préférable de se souvenir de ces trois chiffres plutôt que de les programmer sur votre appareil, pour éviter de le composer par erreur.

Le télégramme réinventé  
pour être présent  
quand c'est le temps!



Affaires / Sympathie / Félicitations / Anniversaire / Hospitalisation / Naissance

**La mission de Télégramme Plus**

Notre mission est de transmettre les messages de nos clients rapidement, avec précision, de façon officielle, dans plusieurs langues, et ce, partout au Québec, au Canada et dans le monde, en utilisant les technologies de communication les plus récentes et les plus innovatrices.

**Télégramme Plus**

transmettra vos messages avec discrétion et confidentialité. Le télégramme mis à votre service répondra spécifiquement à vos besoins, et ce, en toute confiance.

Le seul et unique service de télégramme au Canada

Mettez notre expertise à votre service

[www.telegrammes.com](http://www.telegrammes.com)

Téléphone :  
1 88 TELEGRAM  
ou 1 888 353-4726

Télécopieur :  
1 800 363-7087

Courriel :  
[info@telegrammes.com](mailto:info@telegrammes.com)